

MOINS DE SANS TRAVAIL AU COURS DU MOIS D'AVRIL

Un aperçu général des conditions ouvrières par tout le Canada, tel que compilé par la Gazette du Travail, indique une reprise des activités.

Malgré le grand nombre de soldats rapatriés qui ont trouvé de l'emploi dans les diverses industries, il y a eu une réduction appréciable dans le chiffre total des sans travail au cours du mois d'avril, comparé à celui du mois précédent, d'après des statistiques compilées par la *Gazette du Travail*. Une dépression considérable s'est fait sentir dans l'industrie des mines de charbon de l'Ouest, mais il y a eu une très forte demande de main-d'œuvre agricole et l'on a offert des salaires élevés pour induire les gens à aller travailler sur les terres. On a entrepris une somme considérable de travaux municipaux dans le but de remédier à la situation.

Dans le groupe des métaux, machines et transports, il s'est produit une amélioration des conditions aux aciéries de Sydney. Il y a eu assez d'activité dans les chantiers des Provinces maritimes, à Sorel et à Fort-William, mais ailleurs les chantiers de construction navale ont réduit leur nombre d'employés. Dans le reste du groupe, il y a eu une faible diminution de service, vers le commencement du mois. Les aliments, tabacs et liqueurs ont été actifs. Les boulangers et les confiseurs ont été occupés, et les brasseries, les installations de liqueurs douces et les manufactures de tabac ont paru s'améliorer.

ACTIVITÉ GÉNÉRALE.

Les minoteries, les abattoirs et les entrepôts de salaison, en général, ont été actifs dans l'est, mais plutôt portés à rester tranquilles dans l'ouest.

Dans les groupes des vêtements et de l'industrie textile, il y a eu une bonne demande de main-d'œuvre, surtout féminine. Vu le prix élevé des vêtements, les établissements de teinture et de nettoyage ont été très occupés, mais le grand nombre des soldats de retour ayant besoin d'habits bourgeois ont maintenu le vêtement neuf en bonne demande.

Les manufactures de papier et de pâte à papier ont toutes été activement occupées. L'emploi est resté bon dans les imprimeries, les ateliers de publication et la papeterie; on a constaté une demande remarquable pour les typographes dans les ouvrages de ville. Le groupe de la boiserie et des meubles a eu une tendance au calme, l'activité de saison dans les moulins à planer, portes et châssis n'étant pas aussi prononcée que d'habitude. L'ouvrage a été bon dans les tanneries et les manufactures de chaussures, et très bon dans les ateliers de caoutchouc. Les fabriques de peintures ont été actives mais les manufactures de cartouches et de munitions sont restées très tranquilles.

Dans le groupe de l'argile, du verre et de la pierre, les verreries ont été bien employées et il y a eu quelque activité dans les briqueteries. Dans les mines métallifères, il a régné une certaine activité dans la région de Cobalt, aussi dans les champs aurifères des districts Porcupine et du lac Kirkland. Dans les mines de charbon, il y a eu en Nouvelle-Ecosse une amélioration sur les mois précédents, mais dans les gisements houillers de l'Ouest une vive dépression s'est fait remarquer. Dans le groupe du transport, l'activité ordinaire de la saison a continué dans la navigation et le débardage.

CHEMINS DE FER ACTIFS.

Les chemins de fer ont été d'une activité inaccoutumée pour le transport des soldats revenus du front. Les ateliers de réparation ont aussi été bien achalandés. Dans l'industrie de la construction il y a eu un regain d'activité, remarquable surtout à Halifax, Fredericton, Toronto, Hamilton et Winnipeg. Dans la construction des voies ferrées, il y a eu une augmentation considérable d'activité, plusieurs centaines d'hommes étant engagés pendant le mois. On a aussi entrepris grand nom-

bre de nouveaux travaux municipaux. L'industrie du bois de charpente a été très active, excepté dans le district de Fernie et autres parties de la Colombie-Britannique où les opérations ont été limitées à cause du manque de commandes. Dans l'agriculture, il y a eu une forte demande de main-d'œuvre agricole par tout le pays; en dépit des salaires élevés offerts, la réponse n'a pas été suffisante.

TEMPS PERDU EN DIFFÉRENDS.

La perte de temps causée par des différends industriels en avril a été beaucoup plus grande qu'en mars 1919 ou avril 1918. Il y a eu, dans un temps ou dans l'autre, pendant le mois, 37 grèves, intéressant 12,415 ouvriers et causant une perte de 111,083 jours ouvrables, comparé à 19 grèves, 2,730 ouvriers et 49,799 jours ouvrables en mars 1919, et 15 grèves, 7,417 ouvriers et 17,332 jours ouvrables en avril 1918. Au 1er avril, on constatait l'existence de 10 grèves, affectant 1,751 ouvriers. Vingt-sept grèves ont été déclarées en avril, contre 16 en mars. Sept des grèves existant avant le 1er avril et 16 commencées en ce mois ont été réglées, ce qui en laissait 14 non terminées, affectant 1,812 personnes, à la fin du mois.

PRIX UN PEU PLUS ÉLEVÉS.

Des prix moyens un peu plus élevés pour avril paraissent au nombre indicateur des prix du gros et au budget d'alimentation en détail, dans un relevé de soixante villes. Dans les prix du gros, le nombre indicateur a baissé légèrement chaque mois, de novembre à mars, les principales baisses constatées se trouvant dans les métaux et autres matériaux industriels, et une baisse prononcée dans les grains, le bétail, le foin et les marais; mais il y eut plus tard une reprise dans chaque cas. Pendant avril, la baisse dans les prix des matériaux a été arrêtée jusqu'à un certain point. La laine a monté, et il y a eu reprise dans certains métaux, bien que la baisse dans le fer et l'acier devint plus prononcée et les articles de manufacture métallique fussent à la baisse. Il y a eu des hausses dans les grains, le fourrage, les viandes, le beurre, certains légumes, les peaux vertes, les chaussures et les articles de ménage, dues aux conditions de la saison, aux demandes d'exportation, au coût de la production, etc. Dans le prix de détail des vivres, les augmentations principales furent constatées dans le beurre et les viandes, mais les œufs et les fèves ont baissé. Le charbon anthracite a baissé un peu, mais le charbon bitumineux et le bois ont subi une légère hausse. Il y a eu quelques augmentations dans les loyers pour avril, mais dans nombre de villes on a rapporté des augmentations à commencer le 1er mai. Le nombre index des prix du gros a atteint 279.6 pour avril, comparé à 277.6 pour mars, 290.9 pour novembre 1918, 269.4 pour avril 1918 et 136.7 pour avril 1914. Dans les prix du détail le coût moyen d'un budget de famille pour denrées principales a été plus élevé, dans quelque soixante villes étant de \$13.35 au milieu d'avril, contre \$13.05 au milieu de mars, \$12.57 en avril 1917 et \$7.51 en avril 1914.

Dans le premier trimestre de 1919, le ministère du Travail a enregistré 63 changements dans les taux des salaires et les heures de travail, affectant approximativement 48,398 ouvriers, comparé à 50 changements, affectant approximativement 18,800 ouvriers pour le trimestre correspondant de 1918. De ces 63 changements, 41 ont été faits dans les salaires seulement, 15 dans les heures et 8 dans les deux à la fois. Des changements d'heures, 11, affectant quelque 33,192 ouvriers, donnent une journée de 8 heures du moins. Pour les changements de salaires, 46 consistaient en augmentations et 2 en diminutions.

DIVERSES CAUSES INTERESSANTES EN COUR SUPRÊME

APPELS RENVOYÉS AVEC FRAIS.

En cour Suprême, mardi, le 13 mai, on a entendu la cause de Mitchell vs la Mortgage Company of Canada. C'est un appel d'une décision de la cour d'Appel de la Saskatchewan, renversant un jugement du tribunal de première instance dans une action demandant l'accomplissement spécifique d'un contrat de bail ou bien, dans l'alternative, un certain montant de dommages. Il n'y a aucune contestation quant aux faits, mais la question en litige est de savoir si, d'après la correspondance échangée entre les parties, on s'est conformé à la loi concernant les fraudes.

Jugement réservé. M. Eug. Lafleur, C.R., pour l'appelant; M. F. H. Chrysler, C.R., pour l'intimé.

La cause suivante soumise au tribunal est celle de Robb vs la Merchants' Casualty Co. C'est un appel d'une décision de la cour d'Appel du Manitoba, qui avait renversé le jugement de la cour de première instance et renvoyé l'action de l'appelant. Ce dernier était porteur d'une police d'assurance émise par la compagnie intimée et contenant une clause par laquelle le bénéficiaire était assuré contre la mort accidentelle au bénéfice de l'assuré. Le bénéficiaire était entré dans un ascenseur au rez-de-chaussée de l'édifice Marshall Field Annex, dans la cité de Chicago. Par suite d'un accident à l'ascenseur, le bénéficiaire fut tué. La question à décider est de savoir si l'ascenseur était un "transport public de passagers", dans le sens de la police d'assurance.

M. Daird Campbell, pour l'appelant; M. R. B. Graham, pour l'intimé.

En cour Suprême, mercredi, le 14 mai, on a rendu jugement dans la cause de Robb vs la Merchants' Casualty Co., renvoyant l'appel avec frais, sans qu'il fût nécessaire d'entendre le plaidoyer de l'avocat de l'intimé.

La cause suivante entendue est celle de la cité de Calgary vs la Janse-Mitchell Construction Co. C'est un appel d'une décision de la division d'appel de la cour Suprême d'Alberta, confirmant le jugement du tribunal de première instance, maintenant l'action de l'intimée pour un montant de \$9,288.10 et renvoyant la contre-réclamation de l'appelante.

La poursuite résulte d'un contrat par écrit pour la construction d'un égout principal. Une clause du contrat pourvoit au paiement d'une somme de \$25 par jour pour chaque journée de retard dans l'achèvement des travaux après une certaine date stipulée. La question à décider est de savoir si cette somme d'argent est une pénalité imposée et si elle devrait être considérée comme dommages liquidés, sans que l'appelante soit requise de prouver les dommages réels qu'elle a soufferts.

MM. Eug. Lafleur, C.R., et Marcus, pour l'appelante; MM. W. N. Tilley, C.R., et H. P. O. Savary, C.R., pour l'intimé.

La cause entendue, jeudi, le 15 mai, en cour Suprême fut celle de Kennedy vs la ville de Beverly. C'est un appel d'une répartition d'impôt par la ville intimée pour 107 acres de terre appartenant à l'appelant, au montant de \$71,725, ladite répartition ayant été confirmée par le conseil de ville siégeant comme cour de Revision. L'appelant prétend que cette cotisation est excessive. Jugement a été rendu, renvoyant l'appel avec frais, sans que la cour jugeât nécessaire d'entendre le plaidoyer de l'avocat de l'intimé.

M. Pelton, pour l'appelant; M. Tilley, C.R., pour l'intimé.

La cause suivante fut celle du Roi et autres vs le vapeur *Harlem*. C'est un appel de la décision de l'hon. juge Drysdale, juge local en amirauté, siégeant à Halifax, dans une action pour dommages résultant d'une collision entre le vapeur *Durley Chine*, appartenant au gouvernement du Canada et le vapeur *Harlem*. La collision a eu lieu au large de l'entrée du port de New-York.

M. Henry, C.R., pour les appelants; M. Jenks, C.R., pour l'intimé.

TROIS BUREAUX DE CONCILIATION FONT RAPPORT

Enquêtes sur différends ouvriers.

Pendant le mois d'avril le ministère du Travail a reçu des rapports de trois bureaux de conciliation et d'enquête pour s'occuper de différends survenus entre (1) la Sandwith, Windsor & Amherstburg Ry. Co. et certains de ses employés, membres de la division n° 616, Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America, (2) la Dominion Power and Transport Co. et quelques-uns de ses employés, membres de l'union locale n° 105, International Brotherhood of Electrical Workers, et (3) la Brantford Municipal Railway Commission et certains de ses employés, membres de la division locale n° 685, Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America. Le bureau nommé pour s'enquérir de certaines difficultés concernant l'exploitation de la Montreal Light, Heat and Power Co., a avisé au sujet des conditions en cette localité, et le département a reçu huit demandes nouvelles pour l'établissement de bureaux de conciliation.

UN NOUVEAU MOUVEMENT NATIONAL

Avez-vous entendu parler du nouveau mouvement national? C'est le mouvement "Mettez-un-enjeu-au-Canada", lancé il y a quelques mois, et qui se propage rapidement de l'Atlantique au Pacifique. C'est un effort national et naturel, qu'on s'étonne de n'avoir pas commencé depuis longtemps.

Le mouvement "Mettez-un-enjeu-au-Canada" est en réalité un autre nom pour la campagne en faveur des timbres d'Épargne de guerre, dont le but est d'induire les gens à acheter de "Petits Bons" du Dominion, qui coûtent \$4 et quelques cents. Ces bons, qui sont tout aussi sûrs que les bons de la Victoire, sont "l'Enjeu" qui constitue une part de propriétaire au Canada.

Avant le déclenchement de la guerre, il n'y avait probablement pas plus de 30,000 de ces porteurs d'enjeu canadiens, aujourd'hui il y en a considérablement plus de 1,000,000,000 et leur nombre grandit rapidement.

Le 8 mai la cour Suprême étudiait la cause de la Pacific Coast Coal Mines, Limited, vs la Wellington Colliery Company. Cette cause est un appel du jugement de la cour d'Appel de la Colombie-Britannique qui avait maintenu la décision de la cour Suprême et condamné les appelants à payer aux défendeurs la somme de \$64,097.70. Les derniers prétendent que les appelants ont pénétré dans les limites de leurs mines qui sont adjointes aux leurs et qu'ils y ont enlevé la houille extraite, et cela sans le consentement ni la connaissance des dits défendeurs et tout en sachant que leurs actions étaient fautes.

La cour renvoya l'appel avec frais sans entendre le plaidoyer de l'avocat des défendeurs.

W. C. McKeown, C. R., agissait pour les appelants et H. B. Robertson, pour les défendeurs.

La cause entendue ensuite a été celle de McFadden vs McFadden. C'est un appel du jugement de la division des Appels de la cour Suprême de l'Alberta confirmant la décision de la cour locale et accordant le droit d'appel aux défendeurs; par cette action le jugement rendu en faveur du défendeur a été augmenté de \$1,150 à \$2,894.60. La poursuite des défendeurs réclamait \$1,920 pour le support et l'entretien du fils de l'appelant, et une somme additionnelle de \$3,590.73 représentant la valeur de la moitié d'une récolte vendue par l'appelant et prétendue être la propriété des deux parties.

F. W. Tweedie, C.R., agissait pour l'appelant et A. M. Sinclair, C.R., pour le défendeur.